**Houilles est à nouveau reconnue en état de catastrophe naturelle pour les inondations**

Si vous lisez cette tribune c’est que le maire ne l’a pas considérée comme « outrageante et diffamatoire » contrairement à celle de novembre (sans en donner les raisons). Passons. Elle est en ligne sur mon facebook.

Le 17 octobre dernier, des pluies diluviennes se sont abattues sur Houilles provoquant le débordement des égouts et l’inondation des rues et des sous-sols de nombreuses habitations du Tonkin, du Centre-ville et des Pierrats. C’est la 2ème fois en 3 ans que Houilles est reconnue en état de catastrophe naturelle (juin-21 ; oct-24).

Le problème vient de l’insuffisance du réseau d’assainissement qui date des années 1960. A époque Houilles était moins bâtie et moins imperméabilisée.

Bien que président du syndicat d’assainissement, le maire de Houilles ne semble pas se saisir du problème. Il a renoncé à construire le méga-bassin de collecte en bord de seine recommandé par un bureau d’étude spécialisé en 2020. D’ici 2027, seul un réseau boulevard Jean Jaurès sera changé.

Bien que réglementaire, le « plan de zonage pluvial » dont l’objet est de « parvenir à limiter les risques d’inondation par ruissellement et à lutter contre les pollutions, par une meilleure gestion intégrée des eaux pluviales » est absent du futur PLU.

Prévenir le débordement des égouts est une urgence sanitaire et de sécurité. Sans compter que les biens des Ovillois risquent, un jour, de ne plus être assurés.

Christophe Héraud

Ex-1er adjoint du Maire

Christophe.heraud@ville-houilles.fr - [www.facebook.com/ChristopheHeraudElu](http://www.facebook.com/ChristopheHeraudElu)